



DELIBERATION N°20120081 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2012

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 4 mai 2012 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 3 représentés, 6 absents, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN , président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; M. André MOULIN ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED ; M. Guy VIAL , adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Marie-Nicole MEUNIER ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Carmen MONTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Christiane MASSARDIER ; M. Philippe CHOVET ; Mme Francisca MARIE (à partir de 18 h 47) ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 18 h 40) ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Salina HEMANI (à partir de 19 h) ; M. Hervé REYNAUD ; M. Noël PAUL ; Mme BOYADJIAN Annick (à partir de 20 h 15) ; Mme Béatrice COFFY ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Aline ORIOL (à partir de 18 h 50) ; M. Régis CADEGROS ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Pascale SOEUR (à partir de 18 h 45) ; M. Daniel SZEMENDERA , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à M. DE PASQUALE Jean-Pierre.
- Mme MARTINS-BENAMROUCHE Catherine qui donne pouvoir à M. VACHER Raymond.
- Mme BOYADJIAN Annick qui donne pouvoir à M. MANDON Emmanuel (jusqu'à 20 h 15).

ABSENTS :

- Mme Francisca MARIE (jusqu'à 18 h 47) ; M. Aymeric SANLAVILLE (jusqu'à 18 h 40) ; Mme Salina HEMANI (jusqu'à 19 h) ; Mme Nicole FOREST ; Mme Aline ORIOL (jusqu'à 18 h 50) ; Mme Pascale SOEUR (jusqu'à 18 h 45).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Guy VIAL ; M. Jean-Luc DEGRAIX.

-----oooOooo-----

O B J E T :

**FINANCES - INDEMNITES PERCUES EN REGLEMENT DE SINISTRES -
APPROBATION DES RECOUVREMENTS EFFECTUES EN 2011**

M. PONTON MICHEL EXPOSE CE QUI SUIT :

Un certain nombre de sinistres ont été occasionnés, au cours de l'année 2011, à divers équipements de voirie et immeubles, ainsi qu'à des véhicules communaux.

Dans tous les cas où les auteurs ont pu être identifiés, les frais de réparation ont été mis à leur charge ou remboursés par eux-mêmes ou leur compagnie d'assurance.

EQUIPEMENTS ET VOIRIE

Désignation du bien sinistré	Montant des dégâts TTC	Montant du remboursement TTC
Mur tombé entraînant la chute de la main courante entre la Champagnat et la place de la Bruyère	356.78	356.78
Bris de la vitre de protection du puit situé Place de la Libération	503.06	503.06
Détérioration d'une quille métallique située 6 rue du marché	94.58	94.58
Détérioration des barrières de protection situées devant l'école Sainte Thérèse, bld Pierre Joannon	587.12	587.12
Détérioration d'un feu piétons et descellement d'une boule au carrefour de la Charité et Quai de la Rive	1854.97	1854.97
Détérioration d'un feu tricolore route de la Varizelle à la sortie de la station service	4644.66	4644.66
Enlèvement d'encombrants lieu dit Barrage de Soulage	84.91	84.91
Détérioration mobilier urbain avenue de la Libération	24497.20	24497.20
Dégradation lampadaire rue Jacques Brel	600.00	600.00
Dommages causés au domaine public	1136.20	1136.20
Incendie d'un panneau d'informations à St Martin-en-Coailleux (complément remboursement perçu en 2010 : 1760.75€)	5681.00	1420,25
	40040.48 €	35779.73 €

BATIMENTS COMMUNAUX

Désignation du bien sinistré	Montant des dégâts TTC	Nature ou cause du sinistre	Montant du remboursement	Observations
Bureau police municipale Rue de la République	1 694,82 €	Bris vitrine + enseigne	957,84 €	Franchise déduite + vétusté
Foyer Barra	427,71 €	Bris vitre	277,71 €	Franchise déduite
Incendie d'un panneau d'informations à St Martin-en-Coailleux	5 681,00 €		1 420,25 €	complément sur remboursement déjà reçu en 2010 : 1760,75€
	7 803,53 €		2 655,80 €	

VEHICULES COMMUNAUX

Désignation du véhicule sinistré	Montant des dégâts TTC	Nature ou cause du sinistre	Montant du remboursement	Observations
n° 651 AHQ 42	1 377,25 €	collision	804,25 €	franchise déduite
n° 8482 ZQ 42	1 845,66 €	collision	1 345,62 €	franchise déduite
N° 5729 ZZ 42	2123,26	vol avec dégradation	1 623,26 €	franchise déduite
N°3503 ZZ 42	3 494,36 €	collision	2 994,36 €	franchise déduite
N° 9865 ZQ 42	418,55 €	bris de pare-brise	418,55 €	
n° A V 218 MM	2 720,46 €	collision	2 147,47 €	franchise déduite
n° A V 218 MM	7 131,05 €	vandalisme	6 510,28 €	franchise déduite
n° 6000 ZW 42	673,06 €	collision	673,06 €	
	19 783,65 €		16 516,85 €	franchise déduite

Il est demandé au conseil municipal d'accepter ces remboursements.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **d'accepter** les indemnités reçues au cours de l'année 2011, en règlement des préjudices consécutifs à des dommages causés à divers équipements, à la voirie, à des immeubles ou à des véhicules communaux.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 15 mai 2012
Le maire,

Signé :
Philippe KIZIRIAN